

## Luigi, 24 ans

« Dès que je rentrais à l'appart, je trouvais toujours quelque chose à lui reprocher : le linge sale, sa tenue, ses copines...fallait que je me défoule et que je lui montre que c'était moi qui décidais ! après les cris c'était les coups et puis elle fondait en larmes et moi je m'excusais d'être tellement con et lâche »

## Alain, 36 ans

« Quand elle m'a quitté alors qu'elle était enceinte tout s'est effondré ! Elle m'a mis un ultimatum soit je me faisais aider, soit c'était fini, alors j'ai contacté l'association et ça a été comme un électrochoc »

## Fabien, 45 ans

« Avant je pensais que les hommes qui frappent leur femme étaient des alcoolos ou des Rmistes, des hommes qui se vengeaient sur leur femme. Moi c'était pas pareil parce que après je m'excusais mais quand je suis allé au groupe de parole j'ai vu que c'était un problème qui concernait tout le monde et qui détruisait tout sur son passage. »



Lundi, mardi, jeudi et vendredi :  
8h30-12h30/13h30-17h30  
Mercredi : 8h30-11h30

Sur rendez-vous uniquement



03.72.80.00.64



eace@association-aiem.fr



19 rue Auguste Prost  
57 000 Metz



Ligne 3 Direction Montigny Saint Privat  
Arrêt BOILVIN (rue Saint Pierre)



A 5 minutes de la gare à pied

# EAC

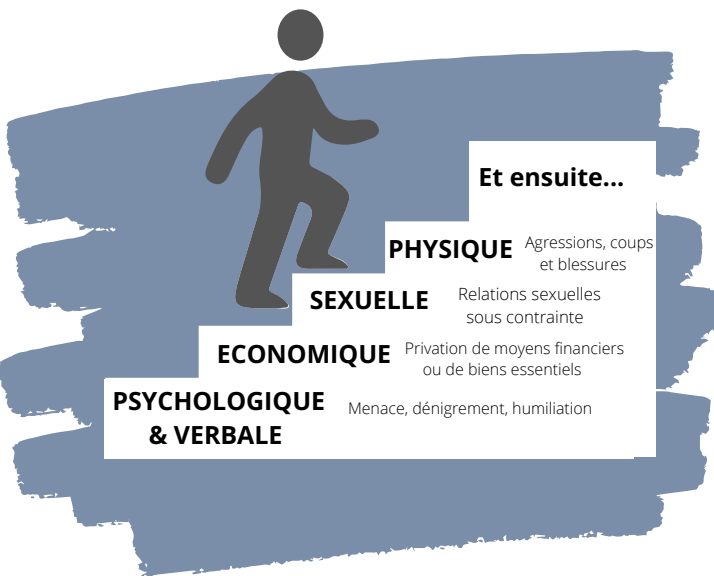
## ESPACE ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

Ensemble vers une vie  
satisfaisante et sans violence.



PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES  
SITUATIONS DE VIOLENCES CONJUGALES

# L'ESCALADE DE LA VIOLENCE



La violence est un processus qui s'installe progressivement dans le couple.

## Nous vous proposons :

- une possibilité d'hébergement
- une écoute respectueuse en toute confidentialité
- un soutien et un accompagnement individuel pour comprendre et mieux gérer votre situation
- un accompagnement pour une meilleure maîtrise de soi, une gestion des tensions et des émotions
- un groupe de parole bienveillant



LOI N° 2006-399

du 4 Avril 2006

Le Code Pénal prévoit une aggravation des peines pour l'auteur de violence en raison des relations ayant existé ou existantes avec la victime

**Appels téléphoniques malveillants**

1 an d'emprisonnement + 15 000 € d'amende

**Menaces de mort**

3 ans d'emprisonnement + 45 000 € d'amende

**Violences sur conjoint ou concubin**

5 ans d'emprisonnement + 75 000 € d'amende

**Viol entre conjoints**

15 ans d'emprisonnement

**Violences ayant entraîné la mort**

20 ans d'emprisonnement

**Tous les 3 jours un homme TUE sa femme...**

**Lui aussi ne pensait pas en arriver là !**